

III- MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

3.1. Maillage territorial des Force de Défense de Sécurité (FDS)

3.1.1. Forces de Sécurité et de Maintien de l'ordre

⇒ **Gendarmerie Nationale** : Brigades, Compagnies, Escadrons de GN, Groupements GT, Sections de Recherches Criminelles, Légions de Gendarmerie

⇒ **Sûreté Nationale** : Postes de Police, Commissariats, GMI, Sections de PJ, Unités de Recherches de Ren-seignements, Unités de Recherches Criminelles

3.1.2. Forces de Défenses

⇒ Patrouilles, Protection des points sensibles, Surveil-lance de l'espace aérien, terrestre, fluvial et maritime, escorte des convois sensibles

3.1.3. Dispositif intégré de sécurité

⇒ **Camps des réfugiés**: sous protection FDS

3.2. Réseau sanitaire

⇒ Centres de santé, CMA, Hôpital de district, Unité Pri-vée et Confectionnelle de Santé, Hôpital de Référence.

3.3. Architecture de Sécurité

⇒ Structures centrées autour des unités administratives avec Point-Focal Sécurité (PFS)

⇒ Numéro vert /UGP.....(PM).

⇒ Contact des points focaux :(PM).

3.4. Cellule de veille sécuritaire

⇒ Veille électronique, synthèse événementielle, alertes de sécurité,

IV- BONNES PRATIQUES INDIVIDUELLES

La sécurité individuelle est d'abord et avant tout de la responsabilité de chacun et les mesures de prudence relèvent généralement du bon sens.

De façon générale, les bonnes pratiques consistent en l'observation des consignes et normes comportementales: Garder un profil bas, être discret, Éviter les habitudes de lieux et d'horaires, varier les itinéraires, Rester discret sur le déroulement de la mission et sur vos déplacements, en particulier sur les réseaux sociaux ;

Dans les discussions, éviter d'exprimer des opinions marquées (aussi quand cela concerne la religion) ;

Être attentif à son environnement. Faire preuve d'une vigilance accrue pendant les périodes de vulnérabilités.

- Rester calme et faire preuve de bon sens en toutes circonstances ;
- Ne pas répondre aux gestes agressifs ou menaçants ;
- Éviter les zones de regroupements (rencontres spor-tives, marchés, gares routières...) ;
- Avoir toujours un moyen de communication et les numéros d'urgence avec vous.

Dans les logements, veiller à prendre les disposi-tions suivantes :

- Garder ses portes et fenêtres fermées en cas d'absence et durant la nuit ;
- Identifiez les sorties de secours et un endroit suscep-tible de constituer un abri ;
- Avoir toujours une lampe-torche à portée de main ;
- Identifier les emplacements des extincteurs s'il y en a ou les moyens de combattre le feu dans le cas contraire ;
- Composer un sac d'urgence avec vos documents d'identité, un moyen de communication, de l'argent.

En cas d'alerte sécurité, ne pas réfléchir, suivre la procédure prescrite.

Déplacements à pieds :

De façon générale, évitez de s'isoler, éviter les zones réputées dangereuses afin de limiter le risque d'agres-sion ;

- Avertir un tiers de confiance de tout déplacement ;
- Éviter tout signe ostensible de richesse, et, dans la mesure du possible, ne portez pas d'objet de valeur ou de grosse somme d'argent. Gardez à disposition de petites sommes afin de satisfaire sans conséquences graves d'éventuels petits délinquants ;
- Disposer toujours d'un moyen de communication ;
- Prendre les documents d'identité strictement néces-saires (et de préférence une copie couleur de votre pièce d'identité, certifiée conforme par le consulat) ;
- Se comporter avec assurance et donner l'impression que vous savez exactement où vous allez et ce que vous faites ;
- Éviter les endroits isolés et mal éclairés ;
- Éviter tout rassemblement et toute manifestation.



UNITE DE GESTION DU PROJET
d. du Projet : P180085 - CREDIT IDA n°7399-CM CREDIT A (SML)/ CREDIT IDA n°7400-CM CREDIT B (REGULAR)
Agence d'Exécution : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Guide pratique de sécurité

Manuel de sécurité à l'usage du Personnel de terrain des enquêtes statistiques.

EQS

Édition février 2026

I- CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

- ⇒ Sécurité relativement stable sur le plan national,
- ⇒ Des menaces particulières dans les région de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest et les grandes villes du pays,
- ⇒ Activités statistiques soutenues par le Projet HIS-WACA,
- ⇒ Opération de comptage portée par l'INS et les bénéficiaires,
- ⇒ Durée présumée PM

1.1. État d'esprit des cibles :

- ⇒ Cibles dépayées, stressées, préoccupées par la survie,
- ⇒ Stabilité psychologique relative.

1.2. Phase de l'activité

- ⇒ Déplacement des agents recenseurs et de leur encadrement,
- ⇒ Regroupement par site,
- ⇒ Déploiement,
- ⇒ Collecte mobile,
- ⇒ Travaux d'analyse des données et production des attendus

1.3. Risques principaux liés aux phases de l'activité

- ⇒ **Déplacements** : accidents de la voie publique, blessures, Check-point des groupes armés non étatiques (GANES), blocage des routes par les manifestants;

- ⇒ **Alimentation** : intoxication alimentaire, maladies hydriques.
- ⇒ **Hébergement** : conflits avec famille d'accueil, considérations culturelles ; inadéquation du lieu d'hébergement.
- ⇒ **Regroupement** : maladies contagieuses, incompatibilité d'humeur ;
- ⇒ **Collecte mobile** : refus ou rejet de l'activité par les cibles, morsures d'animaux ;
- ⇒ **Vol divers**: braquage, vol à mains armées

II- ÉVALUATION DES RISQUES DE SÉCURITÉ

2.1. Risques majeurs de sécurité liés à l'activité

- ⇒ Vol avec violence;
- ⇒ Kidnapping;
- ⇒ Activités des coupeurs de route;
- ⇒ Refus de répondre ou de recevoir les enquêteurs
- ⇒ Confrontation Force de Défense et de Sécurité contre Groupes Armées Non-Étatiques (GANE)

2.2. Niveaux d'alertes des risques et menaces

Niveau	Caractérisations	Responsable pour action
Niveau 1	- Troubles à l'ordre public basse intensité, - Atteintes à la liberté, à l'intégrité physique, - Atteinte à la réputation, - Atteintes aux biens	Autorités locales : Sous-Préfet, Procureur de la République Commandant de Compagnie de gendarmerie, Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Commissaire de Police
Niveau 2	- Émeutes avec dégradation des biens, - Atteintes aux libertés fondamentales, - Violences basées sur le genre, - Trafic des êtres humains et drogues.	Autorités régionales : Gouverneur de région, Préfet, Procureur Général Commandant de Légion de Gendarmerie, Délégué Régional à la Sûreté Nationale
Niveau 3	- Violences généralisées et graves, - Insurrection généralisée.	Autorités nationales : MINAT, MINDEF, MINJUSTICE